

À LA MISSION LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON pour soutenir l'insertion des jeunes

C'EST QUOI LA TAXE D'APPRENTISSAGE?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire au titre de l'article L-6241-10 du Code du travail. Elle **finance** les formations de l'enseignement technologique et professionnel et les activités complémentaires de la formation et de l'orientation professionnelle.

COMMENT NOUS SOUTENIR?

En se connectant sur SOLTEA, les employeurs peuvent choisir les établissement souhaitent qu'ils soutenir.

Connectez-vous à votre espace sur : www.soltea.education.gouv.fr et utilisez l'identifiant et le mot de passe envoyé par Net-Entreprise

Choisissez la Mission Locale Jeunes Grand Avignon en tant que bénéficiaire de votre solde.

MERCI D'AVANCE DE VOTRE SOUTIEN POUR LES JEUNES!

ENGAGEONS-NOUS ENSEMBLE!

En choisissant la Mission Locale Jeunes Grand Avignon, vous renforcez nos actions en faveur de la formation et de l'employabilité des jeunes de 16 à 25 ans.

TROIS BONNES RAISONS DE NOUS CHOISIR!

- Renforcer votre démarche RSE en faveur du territoire
- Agir pour l'accès à l'emploi des jeunes
- Contribuer à soutenir les actions citoyennes et des projets innovants

DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS!

Par téléphone : **04.90.81.13.00**

Par mail: mla@missionlocale-avignon.asso.fr